

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE ANGLAIS
SESSION 2008**

RAPPORT DU JURY

1. Les candidats de la session 2008 :

**30 candidats étaient inscrits en anglais à cette session.
26 se sont présentés**

- 4 enseignants de LP
- 10 enseignants de LEGT
- 3 enseignants de collège
- 9 certifiés stagiaires IUFM

12 DNL étaient représentées

- Economie et gestion
- Histoire et géographie
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Physique et électricité appliquées
- Génie électrotechnique
- S V T
- EPS
- Education musicale
- Biotechnologies
- Communication et bureautique
- Vente

Evolution sur les sessions précédentes :

Sessions	Total des inscrits en LV : anglais	Admis	% de réussite	Répartition des admis
2005 (session dérogatoire)	19	14	73,68	7 PLP 5 Certifiés 1 Agrégé
2005 (Examen)	7	6	85,71	4 Certifiés 2 Agrégés
2006	18	13	72,22	4 PLP 5 Certifiés 4 Agrégés
2007	30 (27 présents)	8	29,63	2 PLP 5 Certifiés 1 Agrégé
2008	30 (26 présents)	9	34,61	3PLP 5 Certifiés 1 Agrégé

2. Bilan général :

Cette année encore le nombre de candidats illustre l'intérêt des enseignants et des établissements pour les sections européennes. Le jury a accueilli cette année un nombre plus important de professeurs stagiaires fortement sensibilisés à la nécessité de développer la pratique d'une langue étrangère ainsi que des candidats déjà en poste encouragés par les chefs d'établissements souhaitant l'ouverture ou la consolidation d'une section européenne.

Le jury a noté une bonne proportion de candidats ayant bénéficié de la préparation spécifique à la certification complémentaire dispensée par l'IUFM, mais a remarqué une certaine disparité dans les interprétations. Si les modalités d'examen semblent connues de tous, en revanche l'organisation des enseignements reste assez floue, certains candidats allant jusqu'à envisager la présence d'un enseignant de langue à leur côté.

Les candidats les meilleurs:

- affichent une bonne connaissance du cadre et des programmes pour les sections européennes.
- ont un bon niveau de compétence en LVE, beaucoup d'aisance et la maîtrise de la langue technique.
- ont fait des séjours à l'étranger et se sont intéressés au mode de fonctionnement du système scolaire des autres pays.
- sont très motivés par l'ouverture culturelle et les échanges.
- sont impliqués dans des projets interdisciplinaires.

Les candidats refusés :

- n'ont pas le niveau requis dans la langue étrangère et ne sont pas toujours conscients de ces difficultés : la langue étrangère parlée est insuffisamment maîtrisée, et montre de graves erreurs de syntaxe, une phonologie défectueuse qui gêne la compréhension et de nombreuses correspondances, voire interférences avec le français.
- manquent de réflexion quant aux approches didactiques, aux échanges et à l'interdisciplinarité inhérents à la section.
- ont une méconnaissance de l'organisation, des horaires et des objectifs de l'enseignement de la DNL
- ont une mauvaise interprétation du niveau de la compétence de communication.

3. Remarques

- Peu de candidats ont présenté **le dossier** exigé. Il convient de ne pas confondre la demande formulée à l'IUFM pour l'obtention d'un stage à l'étranger avec la lettre de motivation.

Rappel du texte B.O.n°39 du 28 octobre 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

- *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.*

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci.

– Rappel des **critères d'évaluation** :

- Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes:
 - **la connaissance du cadre institutionnel** des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
 - **la maîtrise de la langue étrangère** ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
 - **la maîtrise de la bi-culturalité** ; savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays
 - **La connaissance des spécificités de la pédagogie** de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
 - **la capacité à concevoir un projet d'échange** (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.
 -
- N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.*

– Rappel des **critères d'ouverture** d'une section européenne :

- La certification est totalement indépendante de l'autorisation d'ouverture d'une section européenne qui, elle, est délivrée par le recteur d'académie dans le cadre de la carte des formations, ou dans le cadre du projet d'établissement.

En revanche, il est précisé dans la note d'orientation académique relative aux SELO, que cette **certification complémentaire est indispensable pour enseigner la DNL** (discipline non linguistique).

En règle générale, c'est **la maîtrise de la langue étrangère qui a fait défaut**, en particulier l'aisance dans le maniement de la langue courante. Certains candidats éprouvent des difficultés à appréhender ces exigences dans la maîtrise de la langue et par voie de conséquence à mesurer le chemin restant à parcourir pour communiquer en anglais de manière fluide.

Il est important d'exposer les élèves à **une langue proche de l'authentique**. Se « débrouiller » en anglais ne saurait donc être suffisant. S'il est aisé de se faire comprendre de ses élèves francophones, il ne faudrait pas prendre le risque de les habituer à utiliser une langue « approximative » qui ne serait pas admise par des anglophones.

La qualité phonologique est un élément déterminant.

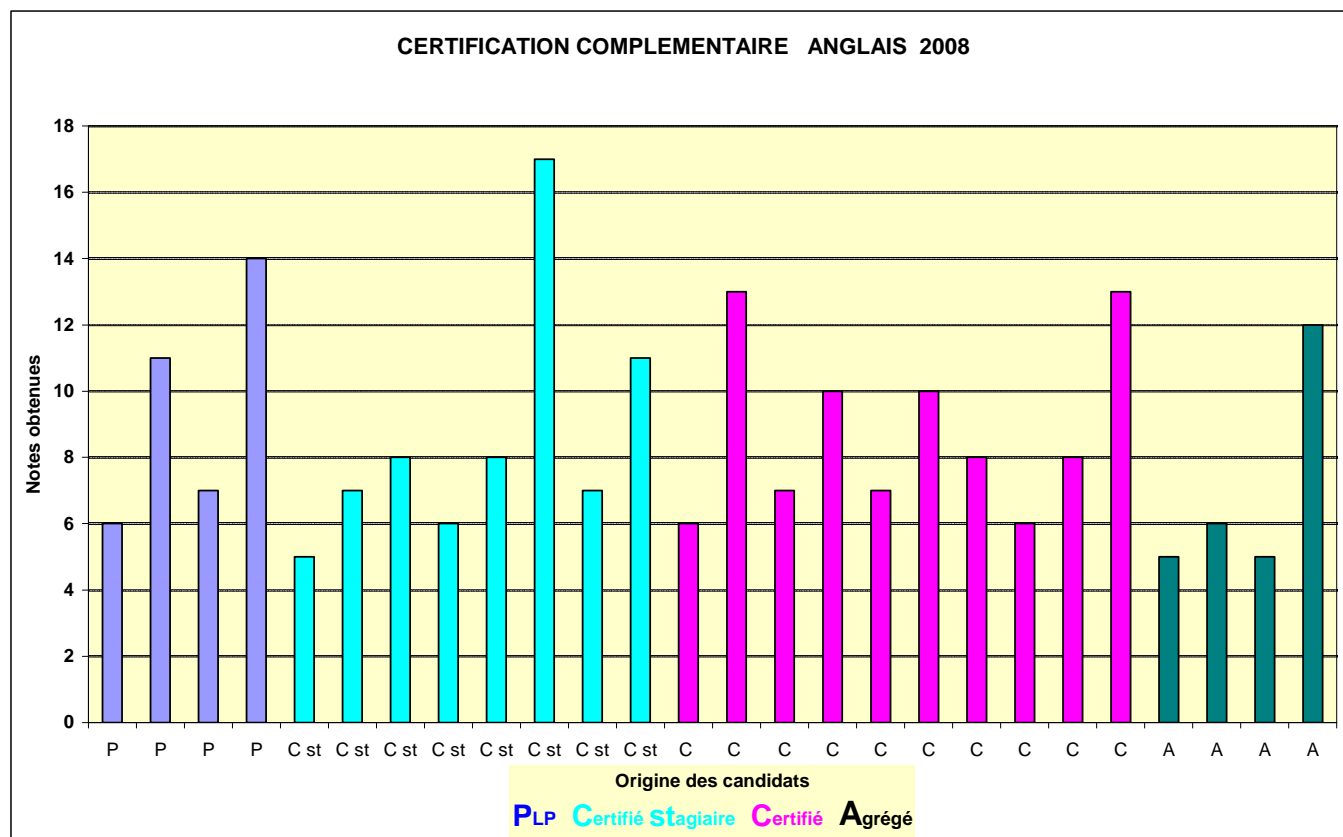
4. **Conseils aux futurs candidats**

Les points suivant développés dans le rapport du jury 2007 permettront une meilleure connaissance des sections européennes et de la spécificité de la certification.

1. Connaissance des sections européennes
2. Objectif de la certification complémentaire en langue étrangère
3. La constitution du dossier
4. Le déroulement de l'épreuve
5. L'exigence du niveau de langue

Le rapport 2007 est consultable à l'adresse suivante
<http://ww2.ac-poitiers.fr/anglais/spip.php?article48>

5. Analyse des résultats :



Les notes vont de 5 à 17

La moyenne des notes obtenues s'élève à 8,6

Le pourcentage d'admis est de 34,61%

Le graphique ci-dessus permet de visionner les résultats en fonction de la catégorie des candidats.

On remarquera que les professeurs stagiaires, plus nombreux cette année, obtiennent des notes assez basses. Deux seulement ont été admis.

Le jury section anglais
 Juin 2008